

ZOOM SUR

COLZA

Charançon des siliques : début de vol

MAÏS

Désherbage

ACTUALITES CULTURES

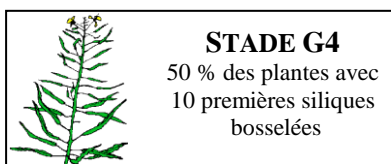
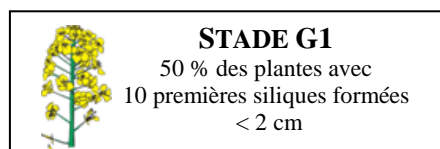
COLZA (stade : G1 à G3)

✓ Ravageurs

Le charançon des siliques profite des fenêtres ensoleillées telles que ce jeudi pour être en pleine activité. Sur Melun, le vol est réalisé à 42 % (source : CETIOM, modèle proplant).

Les températures favorables dans les prochains jours risquent d'augmenter les populations.

Stades de surveillance :



Source : CETIOM



Comme beaucoup d'insectes, l'impact du paysage est prépondérant sur les dynamiques de population (zones abritées, bois...). Il est important de surveiller ses parcelles et de ne pas se contenter seulement des réseaux d'observation.

- Seuil d'intervention : 1 charançon pour 2 plantes. En général, un traitement de bordure suffit.
- Intervenir si le seuil est atteint et sur des colzas au moins à G1.

Le vol de cécidomyies a débuté depuis le début du mois, et est réalisé à 23 % (source : CETIOM, modèle proplant). Leurs pontes, à l'emplacement des piqûres de charançon, provoquent l'éclatement des siliques.

BLE (stade : 3 nœuds à gonflement)

✓ Maladies

Les pluies ont provoqué des contaminations de septoriose sur les F4 et F3 définitives, voire F2. Il est important de protéger les dernières feuilles. Les rouilles brune et jaune progressent dans le département

Nos préconisations à dernière feuille étalée

En l'absence d'un traitement à 2 nœuds :

Si présence seulement de septoriose :

➤ Exemple de mélange : OPUS NEW 0,75 l/ha + Prochloraze 300 g. En cas de rouille jaune, préférer le BELL STAR, MENARA ou le FANDANGO S à l'OPUS.

Si présence de septoriose et rouille brune :

➤ Exemple : ADEXAR 1,0 l/ha ou MADISON 0,7 l/ha

Si un traitement a eu lieu à 2 nœuds, diminuez les doses et alternez les produits.

ORGE DE PRINTEMPS

✓ Maladies

L'helminthosporiose et la rhynchosporiose se développent.

Compte tenu des précipitations, pour les parcelles au stade 2 nœuds, un premier fongicide est à envisager si les maladies sont présentes sur plus de 10 % des feuilles avec UNIX MAX 0,4 l/ha + MELTOP 500 0,5 l/ha.

MAIS (levée à 2-3 feuilles)

✓ Désherbage de post-levée

Les températures froides et les pluies observées depuis les semis ont ralenti les levées du maïs mais n'ont que faiblement freiné les émergences d'adventices moins exigeantes en température que le maïs. Les conditions d'efficacité des désherbages de pré ont globalement été satisfaites. En revanche, les levées lentes et assez hétérogènes rendent complexes les applications de post précoce notamment.

Avant toute chose : évaluer la situation.

En premier lieu, il convient de bien repérer le stade du maïs. Les semis de début avril ne cumulent, à l'heure actuelle, qu'à peine 100 degrés jours (30 degrés de moins que la médiane). Les levées sont plutôt hétérogènes et les stades vont de germination à 2 feuilles. On évitera toujours les applications sur des maïs pointants et on attendra le stade 2 feuilles sur des maïs en bon état végétatif.

Conditions générales d'emploi des produits en post-levée (source Arvalis).

La pénétration des substances actives est favorisée en conditions poussantes le jour de l'application mais l'efficacité et la sélectivité seront optimales si ces conditions sont également réunies au cours des journées qui encadrent l'application. Le risque de phytotoxicité sur le maïs est augmenté si les conditions sont stressantes après l'application. Le tableau ci-dessous résume les éléments à prendre en compte pour optimiser l'efficacité et minimiser le risque de phytotoxicité de ces substances actives.

Impact des conditions d'application sur la sélectivité des herbicides foliaires systémiques			
Avant traitement (4j)	Après traitement (4j)	Risque de phyto	Efficacité
mini <10° MAXI >30° Stressantes → Pénétration faible	Stressantes → Métabolisation faible	Moyen	Faible
	Poussantes → Bonne métabolisation	Faible	Faible
mini >10° MAXI <30° (faible hygrométrie ou maïs < 7F) Poussantes	Stressantes → Métabolisation faible	Moyen	Moyenne
	Poussantes → Bonne métabolisation	Faible	Moyenne
	Stressantes → Métabolisation faible	Élevé	Moyenne
	Poussantes → Bonne métabolisation	Moyen	Bonne
Pénétration intense (forte hygrométrie ou maïs > 7F)	Stressantes → Métabolisation faible	Élevé	Moyenne
	Poussantes → Bonne métabolisation	Moyen	Bonne

Le stade du maïs est à considérer essentiellement pour la sélectivité. D'une façon générale, une fois passé le stade pointant auquel il est déconseillé de traiter, la plupart des produits est utilisable sans risque pour des plantes qui s'étalent entre 2 et 6 feuilles. Au-delà de 6 feuilles, les doses des produits contenant des auxiniques (Dicamba, Fluoroxypyr) sont plafonnées. Les autres produits sont en général utilisables jusqu'à 8 feuilles du maïs, mais leur efficacité devient aléatoire (stade des adventices développé, effet écran du maïs...).

Traiter des maïs en bon état, notamment avec des herbicides de type auxinique ou sulfonylurée.

Le traitement doit impérativement s'effectuer alors que l'hygrométrie est élevée (65 % mini). Par temps sec, c'est le matin (avant 9 - 10 heures) que les applications doivent être réalisées. Le soir, le retour à des niveaux d'hygrométrie satisfaisants ne se fait pas avant 20 heures.

Eviter de traiter avec des auxiniques ou des sulfonylurées si la météo des jours qui suivent l'application prévoit des températures mini inférieures à 10° C et des températures maxi supérieures à 25° C.

Tous les produits n'ont pas les mêmes exigences vis-à-vis de la qualité de pulvérisation. Une certaine souplesse existe pour les systémiques qui peuvent s'utiliser à volume réduit et/ou avec une granulométrie plus importante

pour limiter la dérive. Les produits de contact (bromoxynil, bentazone) requièrent en revanche une qualité de couverture de la cible plus importante. Préférer des volumes supérieurs à 100 l/ha, 150 l/ha avec des buses anti-dérive. Augmenter en particulier les volumes d'eau pour des produits ou associations à base de Basamaïs (sur érodiol ou géranium par exemple).

Eviter les mélanges auxiniques + sulfonilurées. Les risques de phytotoxicités sont accrus.

Adjuvants : limiter leur usage aux cas particuliers recommandés par les fabricants (Auxo, Stratos Ultra avec Dash, Laudis avec Actirob B, Lontrel avec huile...).

Consulter toujours l'étiquette pour les conditions d'emploi spécifiques du produit et vérifier les possibilités de mélange.

INFORMATION REGLEMENTAIRE

BROYAGE DES JACHERES

Le broyage des jachères est interdit :

- au sud de la CD 619 (ancienne RN 19) depuis le 3 mai jusqu'au 3 juillet 2012,
- et au nord de cet axe routier à compter du 10 mai jusqu'au 10 juillet 2012.

APPORT D'AZOTE SUR BLE

L'apport de fin de cycle est autorisé sur blé tendre avant le stade 50 % des épis visibles. La dose apportée est limitée à 50 U/ha par passage.

Après le stade 50 % des épis visibles, tout apport d'azote est interdit.

A VOIR

DEMONSTRATION DE DESHERBAGE MECANIQUE LE 11 MAI 2012

La Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne organise une démonstration d'outils de désherbage mécanique et de pulvérisation localisée sur une parcelle de betteraves. Cet évènement se déroulera en deux sessions identiques le **vendredi 11 mai 2012 à 9 h et à 14 h à Guignes** (voir plan ci-dessous).



Lors de cette journée, des constructeurs (Carré, Garford, Hatzenbichler et Amis-France) présenteront leurs matériels et resteront disponibles pour toutes précisions techniques. Des bineuses avec différents accessoires et systèmes de guidage, des houes rotatives, des herses étrilles et un outil de désherbage localisé sur le rang seront en démonstration.

Des ateliers techniques permettront de faire le point sur les stratégies de gestion des adventices.

Plan d'accès

Parcelle située route de Fouju entre Guignes et Fouju sur la D99E.

Coordonnées GPS :
Latitude : 48.620980983859944
Longitude : 2.7936923503875732



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
e-mail : agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr – Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Régional d'Ile de France, du Conseil Général 77 et du CASDAR.

Toute rediffusion et reproduction interdites

